

MAIRIE DE SERVIGNEY
70240

le 18 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 2026-03

DELEGATION DE FONCTION AUX ADJOINTS

Nous, Maire de la commune de SERVIGNEY, Haute-Saône,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil municipal,

Considérant que Monsieur SIMONIN Christian a été élu 1^{er} Adjoint

ARRETE

Article 1 : Monsieur SIMONIN Christian, 1^{er} Adjoint, est délégué à remplir les fonctions suivantes :

- Administration générale
- Action sociale
- Voirie
- Gestion de la Forêt
- Gestion de l'étang

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'Adjoint sera précédée de la mention "*par délégation du Maire*"

Article 3 : Délégation de fonction est également attribuée à Monsieur SIMONIN Christian, en cas d'indisponibilité de Madame DUPRE MARIE-PIERRE pour exercer les attributions suivantes : Action sociale

Article 4 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 27 mars 2026 et sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lure.
En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur municipal.



Le Maire,